

Construire une coopération culturelle territoriale

RS6220 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	128, 340
Formacode(s)	13096, 14490
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/01/2023
Date d'échéance	25/01/2026

Certificateur(s)

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLE · SIRET : 35158408100027

OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES · SIRET : 35158408100043

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification concerne les responsables d'équipements, de services ou de projets culturels travaillant en étroite relation avec les collectivités publiques, ou qui en font partie. Elle répond à une évolution des cadres de l'action publique culturelle et une demande des organisations, notamment publiques, à savoir : accroître les compétences de ces professionnels en matière de coopération culturelle territoriale, en complément de leur activité principale.

Les métiers de la culture sont effectivement appelés à évoluer du fait d'un contexte en pleine mutation. Dans cette perspective, les opérateurs du secteur public et privé qui contribuent aux politiques publiques de la culture doivent être capables de combiner travail d'analyse, de conception, d'animation et d'évaluation d'un cadre de coopération culturelle territoriale, impliquant un ensemble de parties prenantes.

Constatant cette tendance, et dans la continuité de son rôle de veille et d'accompagnement à la professionnalisation du secteur culturel depuis plus de 30 ans, l'Observatoire national des politiques culturelles propose une certification intitulée « Construire une coopération culturelle territoriale ».

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C.1 Analyser un contexte d'action publique culturelle et ses évolutions

- Identifier les parties prenantes (acteurs culturels, institutions, autres secteurs...) et interagir avec elles pour connaître leurs rôles et responsabilités
- Identifier les publics-cibles et interagir avec eux pour connaître leurs pratiques, usages et aspirations
- Réaliser un diagnostic partagé des enjeux culturels du territoire avec les parties prenantes et les publics-cibles

C.2 Concevoir un cadre de coopération culturelle et territoriale

- Mobiliser les ressources territoriales, politiques et financières nécessaires pour la construction d'un projet culturel de territoire
- Élaborer une procédure de coopération qui permet de co-construire ce projet

C.3 Animer un dispositif de coopération culturelle

- Faciliter la conception d'un programme d'actions culturelles en veillant à impliquer l'ensemble des parties prenantes
- Coordonner l'élaboration d'indicateurs d'évaluation des actions culturelles avec l'ensemble des parties prenantes

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Expérience professionnelle significative d'au moins 3 ans dans des organisations culturelles institutionnelles, associatives ou privées.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Validation de la certification après avoir suivi l'intégralité de la formation Cycle national "Inventer les territoires culturels de demain".

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est constitué de deux représentants du secteur culturel non-marchand externes à l'Observatoire des Politiques Culturelles :

- Un représentant professionnel du secteur culturel
- Un représentant universitaire du secteur culturel

Base légale

Date de décision	25/01/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/01/2026
Date de dernière délivrance possible	25/07/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	13	—	—	—
2020	14	—	—	—
2019	14	—	—	—
2018	17	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS2406

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6220/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	20
Parcours menés à terme	19
Taux d'achèvement	95 %
Période	09/2023 – 12/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	23
Montant total engagé	83 050 €

Coût moyen par dossier	3 611 €
Durée moyenne	105 h
Période	06/2023 – 09/2025
France compétences	86 %
Reste à charge titulaire	7 %
Entreprise	4 %
OPCO	2 %
France Travail	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.